UCP Flash
N° 526 – 15e année
13 décembre 2010

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris
UCP@paris.fr - http://cadresvp.free.fr/

L'UCP reçue par le Maire.

Le 6 décembre, une délégation de l'Union des Cadres de Paris, sous la conduite de son président Yves BORST, composée de Jean-Pierre ARNAULT, Michel BEZUT et Pascal CALAMIER, a été reçue par le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, en présence de Maïté ERRECART, Adjointe au Maire chargée des personnels, Jean-François COLLIN, Secrétaire Général Adjoint, Thierry LE GOFF, DRH et d'Antoine CHINES, Conseiller au Cabinet du Maire chargé des ressources humaines.
En préambule, le Maire a indiqué qu'il s'était fixé comme objectif de recevoir chaque organisation syndicale une fois par an. Il a ensuite précisé qu'il avait confié à Maïté ERRECART le soin d'engager des négociations, avec traduction budgétaire au Budget Supplémentaire de juillet 2011, sur les rémunérations les plus basses et les conditions de travail de tous les personnels, ainsi que sur d'autres sujets proposés par les O.S (*la première réunion a eu lieu jeudi 9 décembre, nous vous en rendrons compte prochainement*).
L'UCP avait priorisé ses propositions autour du pouvoir d'achat, principale préoccupation de tous les personnels, en posant la question suivante : **quelles mesures peuvent être prises au niveau municipal pour compenser le gel du point de rémunération de la fonction publique et les conséquences de la réforme des retraites ?**
L'UCP considère en effet que la Ville dispose d'outils permettant d'atténuer ces évolutions négatives.
Nous listons ci-dessous ces propositions, avec les réponses ou commentaires du Maire en italique.
L'intégralité des points abordés par notre délégation est accessible sur notre espace Intr@paris :
Appuyer sur la touche CTRL tout en cliquant sur le lien qui suit
http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page id=1

► Propositions UCP :

▪ Engagement à **maintenir les primes** analysées par la Chambre Régionale des Comptes : **prime départementale, prime informatique**. *Pour le Maire, il n'est pas question de les remettre en cause, cependant, la répartition peut être revue, il estime que certains peuvent faire plus d'effort que d'autres.*

▪ **Amélioration des régimes indemnitaires** : augmentation de la prime départementale, de l'indemnité administrative de technicité (IAT) et de la prime de rendement (PR), transposition rapide des mesures indemnitaires prises à l'Etat pour les corps en homologie (ex. : hausse de 1% du point d'indemnité spécifique de service correspondant à la rémunération accessoire des personnels techniques), transposition de dispositions favorables mises en place par d'autres collectivités, pour ne pas perdre en attractivité (ex. : coordinatrices de crèches)

▪ Accélération de la progression indiciaire par la **réduction des durées d'échelon**. L'objectif est d'atteindre la durée minimale d'échelon (que de nombreuses collectivités territoriales pratiquent déjà), la mise en place pourrait être progressive, elle contribuerait à une hausse appréciable des rémunérations.
Le Maire s'est dit ouvert sur ce sujet, tout en rappelant les contraintes budgétaires.

▪ **Amélioration des déroulements de carrière**, en utilisant le levier des ratios promus / promouvables

▪ **Développement des logiques d'intéressement collectives**, déjà pratiquées dans certaines directions (contrats d'objectif), qui constitueraient notamment un accompagnement positif des réformes de structure

de l'administration : exemple des CSP comptables, au sein desquels la réduction recherchée des délais de paiement pourrait générer un complément de rémunération lié aux résultats.
Le Maire a déclaré qu'il convenait de faire preuve de prudence, en indiquant que cela ne devait pas automatiquement se traduire sur le plan budgétaire et que de tels dispositifs n'avaient pas vocation à être pérennes. Il a rappelé que les personnels avaient sa confiance, mais qu'il fallait qu'ils acceptent le changement, qui doit être accompagné par un management adapté.

▪ **Déblocage de la question des comptes épargne temps** (CET) : depuis 2006, l'UCP demande la transposition des mesures prises à l'Etat, qui permettent, sur la base du volontariat, le « rachat » de quelques jours stockés sur les CET chaque année. Notre objectif était double : améliorer le pouvoir d'achat et apporter une solution, au moins partielle, à l'augmentation continue du nombre de jours stockés sur les CET. Le phénomène d'accumulation de jours sur les CET, qui a d'abord concerné majoritairement les cadres A, s'étend désormais largement aux catégories B et C.
Au total, 11.473 agents détiennent un CET, ce qui représente plus de 23% de l'effectif total de la collectivité. Les règles applicables aux CET, qui en limitent la durée de vie, devraient conduire à des phénomènes de déstockage massif à partir de 2012, qui pourraient, si rien n'est fait, paralyser le fonctionnement de la collectivité.
Le Maire s'est dit préoccupé par les risques liés aux déstockages des CET et a souhaité disposer d'une évaluation des coûts des différentes options envisageables.

▪ **Transposition favorable des réformes nationales** : le sujet d'actualité est la **réforme de la catégorie B**. Dans ce contexte, l'UCP porte des revendications qui visent à améliorer la situation des personnels concernés :

- Offrir des débouchés en catégorie B pour les catégories C qui n'en disposent pas aujourd'hui
- Faciliter l'accès à la catégorie B en instaurant des examens professionnels lorsqu'ils n'existent pas (ex. : adjoints administratifs) et en appliquant la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
- De même, offrir des débouchés en catégorie A pour les catégories B qui n'en bénéficient pas actuellement

En résumé, l'UCP souhaite que la réforme de la catégorie B permette de réduire les disparités entre les différents corps, dans le respect des spécificités donc sans logique de fusion systématique, en harmonisant par le haut. L'exécutif a l'occasion de reconnaître la contribution essentielle de la catégorie B au bon fonctionnement de l'administration parisienne, nous espérons qu'il la saisira.
Le Maire insiste sur la nécessité de renforcer l'esprit de justice et la transparence, il considère qu'il doit y avoir de la promotion interne, mais qu'elle ne doit pas être automatique et surtout pas uniquement liée à l'ancienneté.
Elle doit être accompagnée par la formation dont la Ville doit optimiser les dépenses, les mobilités doivent être valorisées. Il s'est dit favorable à la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et indiqué qu'il n'était pas déshonorant de faire toute une carrière au sein de la catégorie C.

▪ **Renforcement de l'action sociale** : actions en faveur du logement, participation aux frais de transport des personnels résidant hors Ile-de-France (plus de 2.500 agents), chèques restaurant pour les personnels ne disposant pas d'un restaurant administratif à proximité de leur lieu de travail (au quotidien, seuls 9.000 agents accèdent à la restauration collective), augmentation de la subvention à l'AGOSPAP, par transfert à la DRH des aides exceptionnelles, de manière à financer des activités complémentaires de loisirs sous la forme de chèques vacances.
Pour le logement, le Maire est favorable à explorer les possibilités d'aides à l'accession à la propriété, l'évolution du prêt à taux 0, l'accès au logement intermédiaire.
En revanche, il n'a pas semblé être sensible à la situation des 2500 collègues habitant hors du zonage tarifaire des transports d'Ile de France, en remarquant que personne n'était obligé à se domicilier hors d'Ile de France. Il s'est également dit réservé sur les chèques vacances. Il a par ailleurs déclaré vouloir améliorer l'accès à la restauration collective et souhaiter des améliorations tangibles dés 2011.
Pour l'APS, les augmentations des mutuelles contraintes par les mesures gouvernementales récentes (taxation de 3,5 % sur les cotisations mutualistes pour financer la Sécurité Sociale, prise en charge des déremboursements des médicaments et actes de soins), nécessitent une **revalorisation tant de l'APS mensuelle qu'annuelle** pour tous les personnels.
Sans prendre d'engagement, le Maire a indiqué qu'il n'était pas fermé à une réflexion sur ce sujet.

Notre délégation a conclu sur ce volet en constatant que les options ouvertes à l'exécutif municipal sont donc nombreuses et que finalement, la question est bien l'effort budgétaire qui sera consenti, et comment cet effort sera réparti entre les différentes catégories de personnels.

L'UCP a rappelé qu'elle est favorable à des mesures en direction des plus faibles revenus, qui ont connu depuis plusieurs années une dévalorisation constante, mais a insisté sur la nécessité que les mesures en faveur du pouvoir d'achat bénéficient à toutes les catégories de personnels. Il est normal que des priorités soient fixées, donc que l'effort ne soit pas également réparti, mais en revanche, personne ne doit être exclu. En particulier, l'UCP contestera toute mesure visant à revaloriser les bas salaires au détriment des autres et toute tentative d'opposer les catégories de personnels entre elles. Elle s'opposera notamment à toute velléité de présenter les cadres comme des nantis, afin de décrédibiliser leurs revendications.

L'UCP a souligné que le Maire a besoin d'un encadrement motivé et engagé pour mener à bien les projets de la mandature et accompagner les réformes de l'administration parisienne : il faut donc éviter d'adresser des signaux négatifs aux cadres (note de la Secrétaire générale sur la mobilité, demande du Maire d'une réforme de la rémunération des cadres dirigeants).

Enfin, notre délégation est revenue sur la qualité du dialogue social, qui doit être nettement améliorée, et a fait part au Maire de l'attention que l'UCP porte aux propositions de la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris consacrée aux effectifs et à la gestion des ressources humaines, considérant que ces propositions constituent une intéressante feuille de route pour les mois à venir.
En conclusion, le Maire a rappelé sa confiance envers les cadres, a reconnu que le dialogue social et le climat général devaient évoluer, a dit prendre au sérieux les entretiens avec les organisations syndicales, qui se déroulent dans un climat qu'il qualifie d'intelligent, tout en indiquant qu'il n'était pas nécessaire d'être d'accord sur tous les sujets.
Enfin, a-t-il ajouté, il faut trouver les moyens et les chemins pour parvenir à la modernisation de l'administration.

L'UCP a pris note des analyses du Maire (y compris celles que nous ne partageons pas) sur les questions importantes que sont le pouvoir d'achat, le dialogue social et la place de l'encadrement, en constatant toutefois qu'il a, à de nombreuses reprises, mis en avant le contexte de crise, ce qui nous laisse penser que les mesures qui seront prises prochainement risquent de ne pas être à la hauteur des attentes. Au-delà des intentions, les personnels, toutes catégories confondues, attendent aujourd'hui des actes. L'UCP n'hésitera pas à le rappeler avec insistance.

Union des Cadres De Paris
2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45